



30 MAI 2026

**Règlements de la 8^e édition du tournoi de pêche familial « Pronature »
du Parc régional des Grandes-Coulées**

Inscription

- Le tournoi se fait en équipe. Chaque équipe doit être composée d'au minimum un enfant âgé entre 5 et 15 ans et d'un adulte responsable qui doit être présent toute la journée. **Une équipe ne peut compter plus de 6 participants et au maximum 2 adultes. L'adulte responsable de l'équipe doit être titulaire d'un permis de pêche valide.**
- Les frais d'inscription sont de **25 \$ par équipe pour les résidents** de la MRC de L'Érable et de **30 \$ par équipe pour les non-résidents** de la MRC de L'Érable (droits d'accès inclus). La préinscription débutera le lundi 27 avril 2026. Les inscriptions se feront en ligne via le site web du Parc régional des Grandes-Coulées. **Les inscriptions sont non remboursables.**
- Le début officiel du tournoi aura lieu en avant-midi, le **samedi 30 mai 2026 à 8 h**, sous le chapiteau situé à l'accueil du secteur de la Forêt ancienne du Parc régional des Grandes-Coulées (2, route du Plé, Plessisville). **Les équipes devront s'y enregistrer officiellement.** Le signal de départ aura lieu à 8 h.

Fonctionnement du tournoi

- La limite de prises et de possessions est de 5 salmonidés en tout (omble de fontaine, truite arc-en-ciel, truite brune) pour chaque détenteur de permis valide **jusqu'à concurrence d'un maximum de 10 salmonidés par équipe**. Chaque équipe peut **enregistrer un maximum de 3 salmonidés**. Les gagnants seront déterminés par le poids cumulatif de ces 3 salmonidés et la pesée sera effectuée par les officiels du tournoi. Pour les fins du tournoi, **aucune autre espèce ne pourra être enregistrée.**
- L'enregistrement des prises s'effectue **jusqu'à 15 h** le jour de l'événement. Après 15 h, une pénalité de 25 grammes par minute sera appliquée au poids total des prises, jusqu'à concurrence de 5 minutes. Après ce délai, il ne sera plus possible d'enregistrer ses prises.
- **Pour être enregistré et pesé, chaque salmonidé devra être identifiable, complet et non éviscéré.** Les prises devront toutefois être conservées au frais pour assurer leur qualité.

- Pour les fins du tournoi, la pêche se fait à gué, sur les berges de la rivière Noire, à l'intérieur des limites du secteur de la Forêt ancienne. **Aucune embarcation n'est permise** pour les participants au tournoi.
- La remise des prix aux vainqueurs s'effectuera à compter de 15 h 30 et sera suivie du tirage des prix de présence. Tous les gagnants devront être présents sur place pour réclamer leur prix.

Seront automatiquement disqualifiés du tournoi, les individus et leur équipe qui :

- Ne respectent pas la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. De plus, les fautifs feront l'objet d'une dénonciation auprès des agents de conservation de la faune.
- Ne respectent pas les règlements du tournoi mentionnés ci-haut.
- Posent une action ou un geste pouvant entraîner des répercussions négatives sur l'image du tournoi ou la sécurité des participants ou autres usagers du parc.
- Adoptent un comportement violent, disgracieux ou blasphématoire envers toute autre personne présente sur le site.
- **Trichent ou tentent de tricher par quelque façon que ce soit.** Pour l'enregistrement des prises, si un doute apparaît concernant son poids, le poisson sera immédiatement éviscéré pour s'assurer que rien n'a artificiellement été introduit dans son abdomen.

Pour les fins du tournoi, on entend par salmonidés :

L'omble de fontaine ou truite mouchetée, la truite arc-en-ciel et la truite brune.

Attention : La rivière Noire abrite de nombreuses espèces de poissons, ne conserver que les prises que vous êtes en mesure d'identifier et pour lesquelles la période légale de pêche est débutée.



Steve Garneau, directeur

Parc régional des Grandes-Coulées

Officiel du tournoi